



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 28 AVRIL 2025

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 28 avril 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
Mme Anna Guarnieri, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Était présente :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Mathieu Désilets, directeur de cabinet adjoint, Ville de Terrebonne
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO : E2025-04-33 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-34 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux des assemblées régulières du 24 mars 2025 et 14 avril 2025;
4. Adoption de la méthode de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) dans le cadre de la norme SP 3280;
5. Dépôt du rapport financier 2024;
6. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie »; Adoption de soumission RAETM-2025-001 – Entretien et tonte de pelouse;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-35

(Approbation des procès-verbaux des assemblées régulières du 24 mars 2025 et 14 avril 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE les procès-verbaux des assemblées régulières du 24 mars 2025 et 14 avril 2025 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-36

(Adoption de la méthode de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) dans le cadre de la norme SP 3280)

ATTENDU QUE dans le cadre de la première application du chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) doit comptabiliser, à compter de 2023, un passif pour toute obligation juridique qui l'oblige à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle qu'elle contrôle (par exemple, le désamiantage d'un bâtiment);

ATTENDU la résolution E2024-12-109 qui autorise la secrétaire-trésorière à appliquer, à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, le choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et à affecter, en augmentation des dépenses à taxer ou à pourvoir;

ATTENDU QU'afin d'alléger l'impact qu'aura l'application de cette nouvelle norme comptable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) autorise les organismes municipaux à utiliser une mesure d'allègement fiscal facultative qui permet d'accumuler progressivement la trésorerie nécessaire pour entreprendre les activités de mise hors service et d'acquitter ainsi son passif à échéance;

ATTENDU QUE la RAETM désire se prévaloir du choix fiscal autorisé par le MAMH, et affecter, en augmentation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP), les sommes requises pour couvrir la dépense initiale de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même que les charges d'amortissement et de désactualisation de l'année 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE l'analyse permettant d'établir l'inventaire des immobilisations visées par des obligations de mises hors service, et les montants qui s'y rattachent ont été finalisés;

ATTENDU QU'une résolution complémentaire devait être adoptée au début de l'année 2025 afin de confirmer, tout en l'amendant, l'intention du conseil de la RAETM de procéder à une affectation déjà manifestée dans la résolution E2024-12-109;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise l'adoption du choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatations d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et que la RAETM se prévale de la mesure d'allègement fiscal autorisée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à la suite de l'application de la norme comptable intitulée SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation et d'affecter, en augmentation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir au titre de ces obligations, un montant de quarante-quatre mille quatre cent trente-trois dollars (44 433 \$) pour couvrir la dépense initiale comptabilisée de même que la charge d'amortissement et de désactualisation de l'année 2023.

QUE le conseil de la RAETM autorise l'amortissement à compter de 2024, des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation en fonction de la durée de vie utile résiduelle des immobilisations visées ou jusqu'au début des travaux de leur mise hors service.

QUE le conseil de la RAETM autorise la secrétaire-trésorière à procéder à toutes les inscriptions nécessaires aux livres de la RAETM pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-37

(Dépôt du rapport financier 2024)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne connaissance du dépôt, par la secrétaire-trésorière, du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0897



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2025-04-38

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 569 732,25 \$ et 1 480,79 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 2 411,03 \$ et 446 618,20 \$ préparées le 22 avril 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-39

(Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie »)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie » selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat et méthodologie de réalisation	10
2. Présentation et qualification de la firme	15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1 ii. Projet 2	
3. Chargé de projet	25
a) Qualification et expérience du chargé de projet	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1 ii. Projet 2	
4. Chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie)	30
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15
6. Qualité et présentation des documents	5
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Prix de la proposition (avant taxes)	Sous-total prix	Prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-04-40

(Adoption de soumission RAETM-2025-001 – Entretien et tonte de pelouse)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de huit (8) entreprises pour l'entretien et tonte de la pelouse (RAETM-2025-001);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 avril 2025, à savoir :

	Montant (t.t.c.)
9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal inc.)	19 064,00 \$
9375-6468 Québec inc. (Multi-Services Domicile)	23 829,15 \$
Inter-Pavé (9113-7752 Québec inc.)	28 845,73 \$
Prestige Pelouse et Fleurs (9359-6716 Québec inc.)	71 213,81 \$ * Non conforme
Vert Tout Court inc.	36 682,77 \$
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	40 543,52 \$
Belle Verdure (1996) inc.	47 449,03 \$

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour la soumission de Prestige Pelouse et Fleurs (9359-6716 Québec inc.), Déneigement Desjardins Lincourt inc. et 9375-6468 Québec inc. (Multi-Services Domicile), et que cela a eu une incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 avril 2025 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 45 711,36 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique datée du 16 avril 2025 de M. Philippe Paradis ing., chargé de projets à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal inc.) n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal inc.) pour l'entretien et tonte de la pelouse au montant de 16 581,00 \$ (taxes en sus), et ce pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'adjudication du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2025-04-41
(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière